**VILLE DE BRUXELLES** M. G. MICHIELS Département Urbanisme Plans et autorisations Boulevard Anspach, 6 1000 Bruxelles

Bruxelles, le

V/Réf.: S327/2016

N/Réf.: AA/AH/BXL-2551/s.595\_CT Annexe: 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Sainte-Cathérine, 3-7. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation d'un espace commercial. Avis de la CRMS sur la demande d'avis de la Commission de Concertation. Dossier traité par C. Lheureux

En réponse à votre lettre du 10 octobre 2016 sous référence, réceptionné le 14 octobre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 9 novembre 2016.

La demande se situe dans la zone de protection de de l'ensemble des immeubles sis 26 42, rue Sainte-Catherine et de l'ancienne centrale électrique située au n° 9-19 de la même rue.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS Présidente

c.c. à: BDU-DMS: S. Valcke BDU-DU: B. Annegarn

VILLE DE BRUXELLES: C. Lheureux (caroline.lheureux@brucity.be)